

du 12 OCTOBRE 1993

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DES REFORMES
ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

DECRET N° 93-478 /MFPRA/DGFP/DGCA
portant inscription au tableau
d'avancement au titre de l'année
1991 de Monsieur EMEX (Edouard
Laurent), Ingénieur Principal des
cadres de la catégorie A hié-
archie I des Services Techniques
(Mines)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS:

- Vu la Constitution du 15 Mars 1992;
- Vu la Loi 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la Fonction Publique;
- Vu le Décret n°60/90 du 03 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des des Services Techniques;
- Vu le Décret n°62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
- Vu le Décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I;
- Vu le Décret n°65-170/FP du 25 Juin 1965 réglant l'avancement des fonctionnaires;
- Vu le Décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n°62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
- Vu le Décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat;
- Vu le Décret n°90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives;
- Vu le Décret n°93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement;
- Vu le Décret n°93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Vu le Décret n°93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des intérim des Ministres;
- Vu l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
- Vu le Procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire d'Avancement réunie à Brazzaville en date du 26 Décembre 1991;

D.G.B

D.G.C.F

DECRETE :

Edouard

Article 1er : - Monsieur ~~EMER~~ Laurent, Ingénieur Principal de 1^{er} échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines), en service à la Direction Régionale des Mines au Koulikou, est inscrit au tableau d'avancement en titre de l'année 1991 au Grade d'Ingénieur en Chef ^{pour le 1er échelon} à 2 ans.

Article 2 : - Le présent décret sera enregistré, publié au J.O.RdC et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 12 OCTOBRE 1993

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Reforms
Administratives

Jean Prosper KOYO

Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO

COPIATIONS :

- ~~J.O.RdC 2~~
- ~~DRM/DG 2~~
- ~~DRM/DECF 5~~
- ~~DRM/DAF/DCM 6~~
- ~~SGM/EC 3~~
- ~~INTERESSE 2~~
- ~~DOSSIER 2~~